

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 8 août 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 8 août, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 26 arrêtés et examiné 16 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis sur deux projets de décret et un projet d'arrêté.

1. Délibération du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à la commune de Boulouparis de 562 275 francs afin de contribuer (60 %) au financement de l'élaboration de son plan communal de sauvegarde. La délibération n° 65 du 13 août 2015 prévoit en effet que les communes peuvent bénéficier d'une aide financière de la part de la Nouvelle-Calédonie afin de leur permettre de recourir aux services de professionnels qualifiés.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise de contrôle exclusif de la Société Maintenance Pacifique SARL par la société Supercal Equipement (groupe Jeandot). L'analyse concurrentielle a conclu à l'absence d'atteinte à la concurrence sur le marché de la distribution de services d'entretien et de réparation des véhicules industriels et sur le marché de la distribution de pièces de rechange et d'accessoires.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN) à la somme de 1,3 milliard de francs. Le budget total de l'APICAN est donc arrêté à la somme de 2,5 milliards de francs.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'organisation de la 47^e session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) et de la 10^e conférence de la Communauté du Pacifique du 24 au 28 juillet 2017 pour un montant de 5 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des membres du conseil d'administration du Fonds Nickel (désignation du représentant des salariés de l'industrie minière et de son suppléant, des deux représentants titulaires des entreprises de sous-traitance minière et du représentant des associations environnementales et de son suppléant). Le prochain conseil d'administration du Fonds Nickel est prévu le 8 août 2017. Au cours de cette réunion, seront examinés des projets de décisions sur les aides au secteur minier en période de crise ainsi que l'attribution de trois chantiers de réhabilitation.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des membres, et leurs suppléants, du conseil d'administration de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE) :
 - > Pour le secteur du développement durable : un représentant des salariés de l'industrie minière, deux représentants des entreprises de sous-traitance minière et un représentant des associations environnementales.
 - > Pour le secteur de l'agriculture : quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont le président du conseil d'administration, et deux personnes qualifiées.
 - > Pour le secteur de l'économie : un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, deux représentants élus du Congrès et un conseiller économique, social et environnemental national.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration de l'APICAN : quatre représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont le président du conseil d'administration, et deux personnes qualifiées ainsi que leur suppléant respectif, désignés par le gouvernement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et la société Sodauto et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à le signer (achat de deux véhicules pour un montant total de 4,9 millions de francs).

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- La sûreté aéroportuaire est mise en œuvre par les agents de sûreté aéroportuaires (ASA). Au regard de la particularité de ces missions, accentuée par les événements du 11 septembre 2001 et pris en compte par la réglementation nationale de l'activité aéroportuaire, les partenaires sociaux, réunis en commission mixte paritaire le 8 juin 2017 ont convenu de modifier plusieurs aspects de la réglementation conventionnelle. L'avenant n° 16 du 8 juin 2017 qui en découle n'est applicable qu'aux seuls employeurs adhérant à une organisation professionnelle signataire. Afin de le rendre applicable à l'ensemble des employeurs du secteur de la sûreté aéroportuaire, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donc aujourd'hui étendu l'avenant n° 16 du 8 juin 2017 à l'accord professionnel de la branche « personnel des entreprises de surveillance, de gardiennage et de sécurité », filière aéroportuaire.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglé les prestations de 2016 pour un montant total de 42,9 millions de francs à l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 de l'établissement de formation professionnelle des adultes (EFPA) à la somme de 359,9 millions de francs dont 135,4 millions en section de fonctionnement et 224,5 millions en section d'investissement. Le budget global 2017 est donc arrêté à la somme de 1,6 milliard de francs dont 892 millions de francs en section de fonctionnement et 701 millions de francs en section d'investissement.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 de l'agence de développement de la culture kanak (ADCK) à la somme de 470,3 millions de francs dont 186 millions en section de fonctionnement et 284,3 millions en section d'investissement. Le budget global 2017 est donc arrêté à la somme de 1,7 milliard de francs dont 1 milliard de francs en section de fonctionnement et 700 millions en section d'investissement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2016 du conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie à 716,5 millions de francs en recette et à 725,5 millions de francs en dépenses. Il traduit un résultat global déficitaire de 9 millions de francs. Une commission technique, réunissant les membres du conseil d'administration ainsi que les collectivités qui financent l'établissement, ses principaux prestataires externes et les représentants des tutelles financière et opérationnelle, a été mandatée par le conseil d'administration en mai 2017 pour identifier les leviers et les points de révision d'une restructuration de l'établissement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMD-NC) à la somme de 200,3 millions de francs dont 88,7 millions de francs en fonctionnement et 111,6 millions de francs en investissement. Le budget global 2017 du CMDNC est donc arrêté à la somme de

844,7 millions de francs dont 703,2 millions de francs en section de fonctionnement et 141,5 millions de francs en section d'investissement.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé un protocole d'accord avec la commune de Bourail et M. Guy Moulin relatif au déplacement du « chemin Tessier » qui traverse l'exploitation agricole de M. Guy Moulin. A la suite de discussions avec les parties intéressées, il a été convenu de déplacer ce chemin au nord de son emplacement actuel, sur une partie d'un chemin de halage, propriété de la Nouvelle-Calédonie et sur une partie des propriétés de M. Guy Moulin, dont l'impact sur son exploitation sera limité.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE) afin de désigner les deux représentants manquants de la Nouvelle-Calédonie, titulaires et suppléants.

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des représentants de la Nouvelle-Calédonie au comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une avance de 100 millions de francs au syndicat mixte de transport interurbain (SMTI) au titre de sa contribution en tant que collectivité membre du SMTI. Le versement total de la Nouvelle-Calédonie en 2017 est évalué à 353,7 millions de francs.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 F à l'association des étudiants de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la 4^e édition de la semaine culturelle, qui vise à encourager l'entraide entre les étudiants et à organiser des animations.

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le Museum d'histoire naturelle à effectuer une campagne scientifique « Kanadeep » dans le parc naturel de la mer de corail.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé l'accord donné aux trois provinces lors de précédents comités de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Les conventions sont en effet arrivées à échéance avant que le comité ne puisse solder les sommes correspondant aux dépenses dûment justifiées. Ces demandes de subvention correspondent aux reliquats des subventions attribuées mais non encore versées :
 - province Sud : étude sur l'application et l'harmonisation des réglementations « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) des trois provinces de Nouvelle-Calédonie (6,8 millions de francs),
 - province Nord : collecte et traitement de stocks de piles usagées, accumulateurs au plomb usagés, huiles usagées et véhicules hors d'usage (3,6 millions de francs),
 - province des îles Loyauté : mise en place du centre d'enfouissement technique de Lifou et d'élimination d'huiles usagées, d'accumulateurs au plomb usagés et de véhicules hors d'usage (47 millions de francs), mise en place du centre d'enfouissement technique d'Ouvéa (5,3 millions de francs), mise en place d'un observatoire des déchets (1,6 million de francs) et élimination d'un stock de véhicules hors d'usage (13 millions de francs).

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de deux millions de francs à l'association Comité Jeunesse de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la journée internationale de la jeunesse du Pays qui aura lieu à Nouméa le 12 août 2017 sur le thème « Jeunesstival, Maintenant C Nous ». L'objectif est d'inciter les jeunes à être des leaders-acteurs et à développer l'esprit Do Kamo.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2017 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) à la somme de 8,3 milliards de francs dont 6,4 milliards de francs en fonctionnement et 1,9 milliard de francs en investissement. Le budget global est donc arrêté à 51 milliards de francs, dont 46,5 milliards de francs en fonctionnement et 4,5 milliards de francs en investissement.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2016 de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie arrêté en recettes à la somme de 45,9 milliards de francs et en dépenses à la somme de 44 milliards de francs.

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de M. Michel Roquigny et de la Société de courtage d'assurance Richard Koch au Registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie, suite à l'avis favorable délivré par l'Organisme pour le Registre des intermédiaires en assurance (ORIAS).

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 12 avis favorables sur des autorisations de travail, dont quatre concernent les projets miniers.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à la signalisation maritime.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet d'arrêté relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif aux marchés d'instruments financiers et à la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille de celui des entreprises d'investissement.